

GF.

Ministère de l'Education
Nationale

Beaux-Arts

Direction des Services
d'Architecture - Sites

Inventaire des Sites

E T A T F R A N C A I S

A R R Ê T É

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930, réorganisant la protection des Monu-
ments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique,
scientifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 4;
Sur la proposition de la Commission Départementale des Monu-
ments Naturels et des Sites de la Haute-Savoie dans sa séance du
5 Novembre 1942;

A R R Ê T É

Art. 1er = Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conser-
vation présente un intérêt général la chapelle Ste-Anne et ses a-
bords à TANINGES (Haute-Savoie), comprenant :
= Dans la rue des Arcades les façades et toitures des immeubles
situés du côté Nord de la rue des Arcades y compris la portion de
la façade située sous les Arcades;
= Les façades et toitures des immeubles constituant la place du
Marché devant l'ancienne Chapelle Ste-Anne;
= La chapelle Ste-Anne;
= Le chemin vicinal n° 30 en bordure des parcelles I608 à I607;
= Le vieux Pont;
= Les façades et toitures des immeubles situés sur le Foron entre
le Vieux Pont et la parcelle I268bis;
= Le chemin vicinal n° 2 du Vieux Pont à l'extrémité de la parcelle
I24I.

Parcelles cadastrales visées : Section G.
I240. I241. I245. I246. I267. I268. I268bis. I478. I509 à I513. I515 à I523.
I528 à I530. I534. I535. I538bis. I539. I540. I543 à I545. I549. I550.
I607 à I620.

La Fontaine de la Place du Marché est inscrite sur l'Inventaire
Supplémentaire des Monuments Historiques.

Art. 2 = Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département
pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de
TANINGES et aux propriétaires dont les noms figurent sur la liste
annexée au présent arrêté, qui seront responsables, chacun en ce
qui le concerne, de son exécution./.

Paris, le 12 Avril 1944.

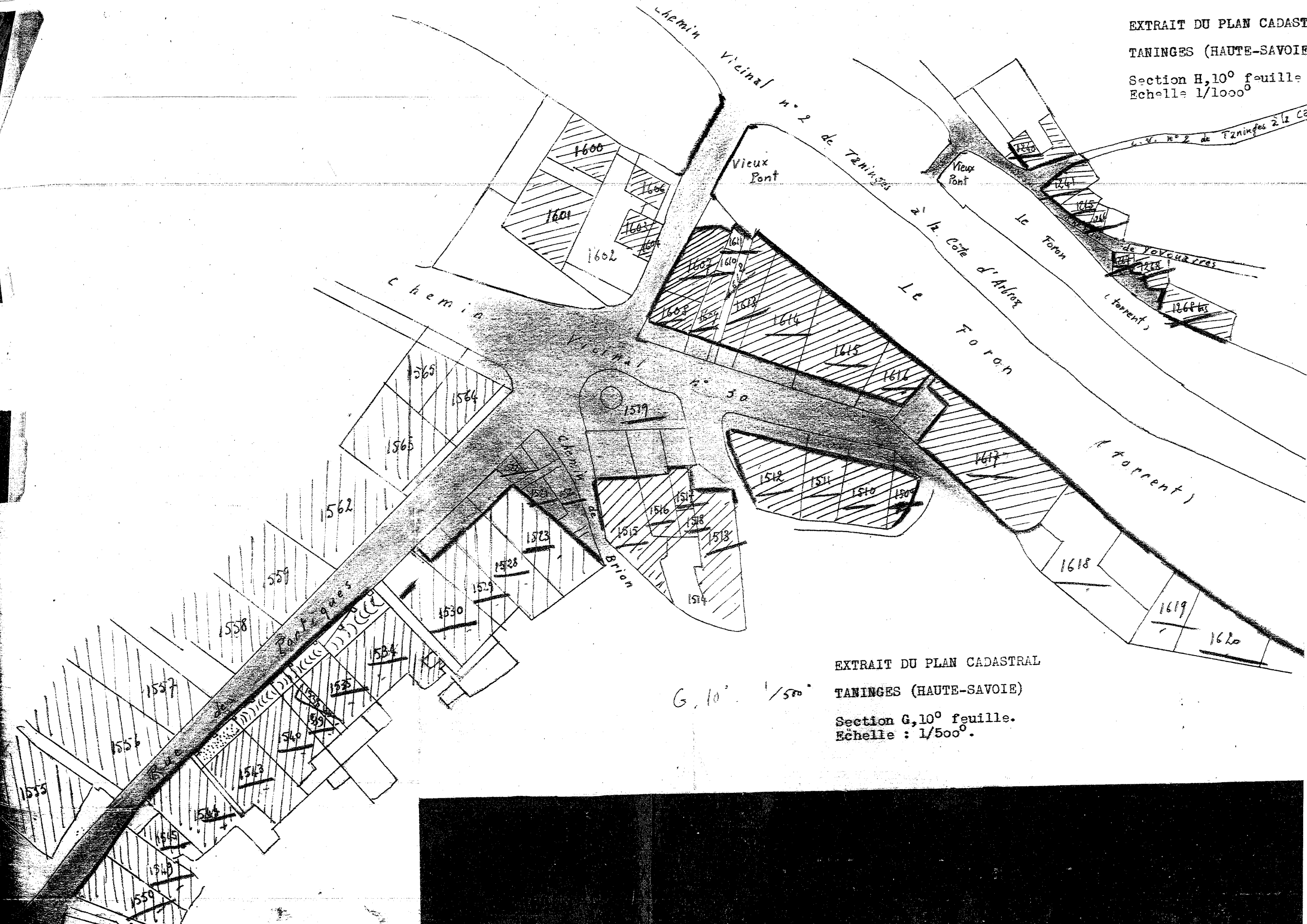
Pour ampliation,
Le Chef du Bureau des
Monuments Historiques
et des Sites ;

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts :

signé : G. HILAIRE.

Cot. H. Savoie

EXTRAIT DU PLAN CADAST
 TANINGES (HAUTE-SAVOIE)
 Section H, 10^e feuille
 Echelle 1/1000^e



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 TANINGES (HAUTE-SAVOIE)
 Section G, 10^e feuille.
 Echelle : 1/500^e.

G, 10^e 1/500^e